

Les chiffres de la DREES

Chaque année la DREES (Direction de la Recherche des Etudes de l'Evaluation et des Statistiques) publie un dossier sur « Les retraités et les retraites ». L'étude publiée le 16 mai 2018 s'appuie sur les données chiffrées connues à la fin de l'année 2016.

Ces données peuvent éclairer la réflexion et l'analyse de tous ceux qui s'intéressent au dossier des retraites. L'UNSA Retraités a retenu les principales d'entre elles pour mieux appréhender la situation des retraités.



Combien de retraités ?

Nombre de retraités tous régimes confondus : **17.2 millions de retraités**
 Retraités de droit direct : 16.1 millions de retraités
 Retraités vivant à l'étranger : 1.6 million dont 1.1 million de retraités de droit direct.
 Les femmes constituent 52 % des retraités de droit direct.

Les retraités par régimes (principaux régimes salariés):

CNAV :	14 066 000
Fonction Publique d'Etat Civile :	1 755 000
Fonction Publique d'Etat Militaire :	501 000
MSA salariés	2.522 000
IRCANTEC	1 988 000
CNRA	1 178 000
SNCF	260 000
RATP	43 000
AGIRC	3 007 000
ARRCO	12 492 000

Régimes de solidarité

Allocations de minimum vieillesse (ASV) ou ASPA : **553 000 bénéficiaires**
 Dont bénéficiaires de l'ASPA ne percevant aucune pension de retraite : 68 000

Évolution du nombre de retraités :

Entre 2015 et 2016 le nombre de retraités de droit direct a augmenté de **149 000** soit **+0.9%**.
 Cette progression se ralentit par rapport à la période 2010-2014 (+ 186 000 par an en moyenne)

Niveaux de pension :

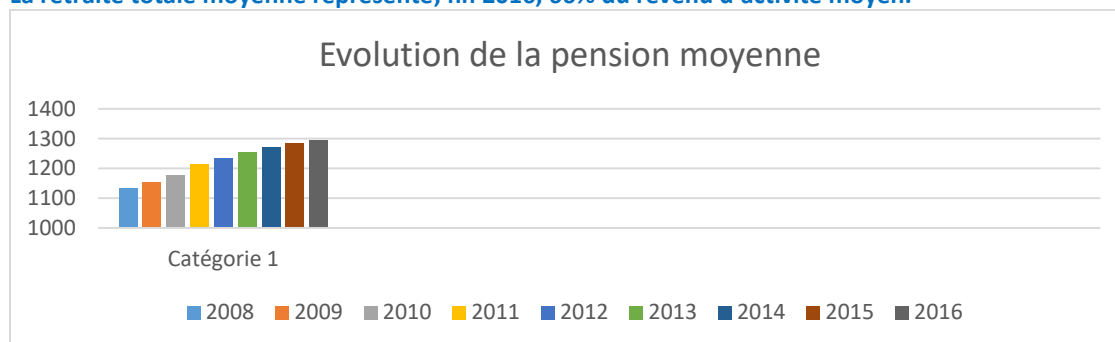
Le niveau de la pension moyenne de droit direct (y compris majoration pour enfants):

Pension moyenne brute 1389 €

Pension moyenne nette 1294 €

Soit une progression de 0.9 % due essentiellement à l'effet noria*.

La retraite totale moyenne représente, fin 2016, 66% du revenu d'activité moyen.



Écart de pension entre hommes et femmes :

Pension moyenne de droit direct (y compris majoration pour enfants)

Hommes 1739 €

Femmes 1065 €

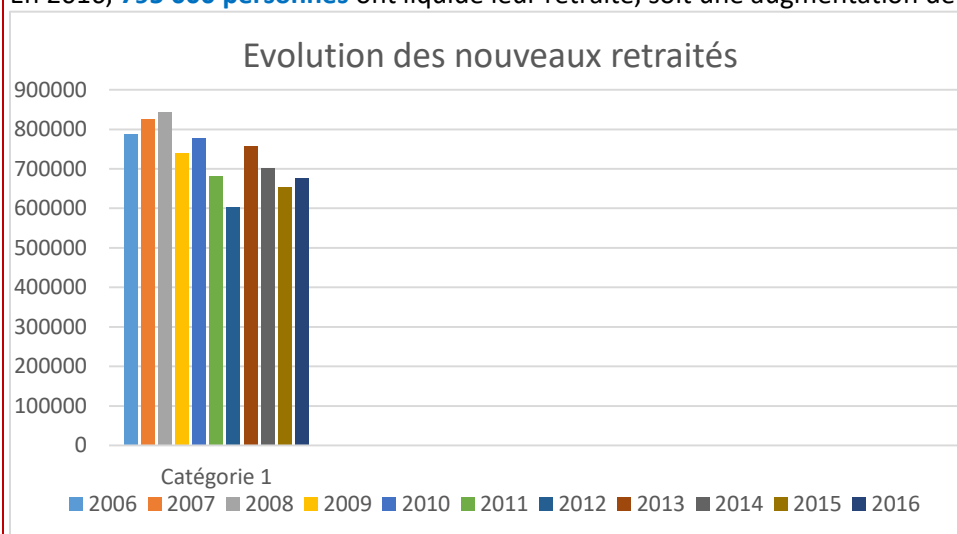
Soit un écart de **38.8% au détriment des femmes.**

Toutes pensions confondues (droit direct et réversion) la pension des femmes s'élève à 1322€ et reste inférieure de 24.9% par rapport à la pension des hommes (1761 €).

Si ces écarts ont tendance à diminuer, (ils étaient de 51 % pour la génération 1930 et sont passés à 33% pour la génération 1950), ils demeurent encore trop importants.

Les nouveaux retraités :

En 2016, **795 000 personnes** ont liquidé leur retraite, soit une augmentation de 3.4%.



La part des hommes est égale à celle des femmes parmi les nouveaux retraités.

Leur pension est supérieure de 0.3% par rapport à la pension moyenne : **1393 euros bruts pour les nouveaux retraités** contre 1389 euros bruts pour la moyenne des pensions.

L'effet noria tend à disparaître.

Les conditions de liquidation de la retraite :

Age moyen de départ à la retraite en 2016 : En 2016, **l'âge moyen de départ à la retraite est de 61 ans et 10 mois** : 62 ans et un mois pour les femmes et 61 ans et 6 mois pour les hommes. Il a progressé de 1 an et 4 mois depuis 2010.

Le taux de retraités à 60 ans est passé de 64 % en 2010 à 30% en 2013.

La liquidation des droits est de plus en plus tardive.

Entre 59 ans et 66 ans le taux de retraités passe 9 à 98% pour les hommes et de 7 à 94% pour les femmes.

Cela signifie que 6% des femmes sont au travail après 66 ans.

Décote et surcote :

8.7 % des retraités du régime général, 12.7 % des retraités de la fonction publique d'Etat, 6.4 % des retraités de la CNRACL et 30, 3% des retraités de la SNCF ont liquidé leur pension avec une décote en 2016.

14% des retraités du régime général, 29.5 % des retraités de la fonction publique d'Etat, 19.3 % des retraités de la CNRACL et 4, 3% des retraités de la SNCF ont liquidé leur pension avec une surcote en 2016.

Transition entre activité et retraite :

11500 personnes sont en retraite progressive dont 69% de femmes. Les bénéficiaires de ce dispositif sont âgés en moyenne de 61.5 ans. *Ce dispositif récent demeure encore marginal. Il n'est pas étendu à la Fonction Publique.*

463 000 personnes, dont 42 % de femmes, **cumulent leur retraite avec une activité, soit 3.3% des retraités**. Plus de 40 % des retraités en situation de cumul occupent un emploi de cadres ou sont indépendants.

Les pensions de réversion (droits dérivés) :

4.4 millions de personnes percevaient une pension de réversion fin 2016.

Les bénéficiaires sont à 89% des femmes.

Les plus de 85 ans représentent 30 % des bénéficiaires de pensions de droit dérivé.

Parmi les bénéficiaires d'une pension de réversion sans cumul avec une autre pension on compte 96% de femmes.

596 000 personnes ne bénéficient que d'une pension de réversion.

Les durées de carrière :

Les durées moyennes de carrière liquidées au moment du départ à la retraite progressent régulièrement :

Elles sont passées de 116 trimestres pour la génération 1934 à 128 trimestres pour la génération 1946.

Les hommes liquides en moyenne 40 trimestres de plus que les femmes.

Pour la génération 1926, la durée de vie au travail représentait 42% de la durée de vie totale. Pour la génération 1946 elle est passée à 44% ou 45% selon les hypothèses d'espérance de vie.

Contrairement à une idée reçue, la durée de vie active par rapport au total de la durée de vie progresse avec les générations.

La revalorisation des pensions individuelles

En 2016, la pension de retraite diminue de 0.6% en euros constants.

Rapportée au revenu d'activité, la pension d'un retraité diminue au fil de la retraite. Pour un retraité non cadre né en 1932, la pension relative perçue au bout de 20 ans de retraite représente 92% de la première pension perçue.

Les causes sont la sous-indexation temporaire des pensions par rapport à l'inflation ainsi que les décalages des dates de revalorisation.

Les petites retraites

Un tiers des retraités percevaient en 2012 une pension brute inférieure à 1000 € par mois.

En 2012, 33% des retraités, dont 43% de femmes et 23% d'hommes percevaient une retraite inférieure à 1000 euros bruts.

Parmi les retraités ayant eu une carrière complète, 15% percevaient une pension inférieure à 1000 euros bruts.

L'évolution des pensions de droit direct entre générations

A partir des générations nées à la fin des années 1940, la pension moyenne se stabilise pour les femmes et diminue pour les hommes.

Entre la génération 1936 et la génération 1946, le taux de remplacement de la pension par rapport au salaire de référence passe de 79% à 75%.

Les minima de pensions

Le minimum contributif s'élève à 629.62 euros. Il concerne les retraités dont la pension totale est inférieure à 1135.73 euros par mois.

Au régime général, **16% des retraités perçoivent une pension portée au minimum** contributif en 2016 (baisse de 9 points par rapport à 2015).

A la MSA salariés, 15% des pensions liquidées en 2016 le sont au titre du minimum contributif (baisse de 12 points par rapport à 2015).

Parmi les bénéficiaires du minimum contributif 60% sont des femmes et 40 % des hommes. Les poly-pensionnés sont plus souvent bénéficiaires des minima contributifs que les unipensionnés : pour la

génération 1946, 35 % des polypensionnés perçoivent une pension relevant du minimum contributif contre 16 % des unipensionnés.

Le niveau de vie médian des retraités :

En 2015, **le niveau de vie médian des retraités s'élève à 21 250 euros** (1760 euros par mois) contre 20 300 euros (1690 euros par mois) pour l'ensemble de la population.

Pour les ménages dont l'ensemble des membres sont retraités le revenu disponible annuel s'élève à 30 580 euros contre 36 300 euros pour l'ensemble des ménages, soit 84 % du revenu disponible moyen des ménages. 6.6% des retraités disposent d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté (1015 euros par mois pour une unité de consommation) contre 14.2% de la population. *Mais pour ces retraités, la pauvreté est irréversible.*

Dans la population des retraités, la pauvreté frappe les retraités isolés (10.6% sous le seuil de pauvreté) et les retraités âgés en perte d'autonomie (9.6% sous le seuil de pauvreté).

12% des retraités se situent dans les deux premiers déciles des revenus, qui correspondent à un niveau de vie inférieur à 1140 euros par mois.

Les pensions de vieillesse-survie :

Les allocations de solidarité aux personnes âgées et allocations supplémentaires vieillesse représentent un budget de 3.8 milliards d'euros en 2016.

Le budget consacré aux pensions de vieillesse :

Les pensions de vieillesse représentent 43% de l'ensemble du budget des prestations sociales et 13.8% du PIB, soit un total de 308 millions d'euros :

- 272 millions d'euros pour les pensions de droit direct
- 36 millions d'euros pour les pensions de réversion et d'invalidité
- 3.8 milliards d'euros pour l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) et l'ASV (allocation supplémentaire vieillesse).

Le coût total des pensions progresse de 1.5% par rapport à 2015 en euros constants.

***L'effet noria :**

On désigne par « effet noria » l'augmentation des pensions par rapport à celles des générations précédentes liée au fait que ces pensions sont étayées sur des salaires de référence plus élevées et correspondent à des carrières plus complètes.

Elles sont la conséquence d'une part d'une progression de la qualification des salariés, d'autre part de carrières beaucoup plus longues avec moins d'interruption, particulièrement pour les femmes.

L'effet noria tend à se réduire, notamment parce que le taux de chômage persistant entraîne des carrières moins homogènes et une stagnation du salaire de référence.